



# Complément d'information pour la saisie des vœux sur Affectation

publié le 08/05/2025

Chers parents d'élèves de 3ème, nous vous apportons/rappelons quelques informations nécessaires pour mener à bien la demande des vœux d'affectation de votre enfant.

Sur le téléservice ORIENTATION qui a ouvert lundi 5 mai à 14h :

► Vous pourrez saisir jusqu'à 10 vœux au sein de l'académie de POITIERS + 5 vœux hors académie (cliquer sur Formuler ses demandes)

► Il vous sera possible de formuler à titre d'information le souhait d'une place en internat dans le lycée demandé. Cependant, l'obtention d'une affectation dans un établissement ne garantit pas une place à l'internat. La demande d'internat devra être confirmée lors de l'inscription dans le lycée pour l'attribution éventuelle d'une place en septembre. La décision relève de la compétence du chef d'établissement.

Lorsque le conseil de classe du 3ème trimestre répond favorablement pour la 2nde GT, les candidats doivent obligatoirement prévoir en dernier rang un vœu de 2nde générale et technologique dans leur lycée de secteur afin qu'une affectation puisse être garantie. Les élèves et leurs représentants légaux qui ne font figurer aucun vœu de 2nde générale et technologique dans leur lycée de secteur prennent le risque de ne pas avoir de proposition d'affectation.

Les vœux suivants ne font pas l'objet d'une demande de dérogation (assouplissement de la carte scolaire) :

\* Création et culture design (au lycée Charles Coulomb à Angoulême) ;

\* pour un établissement du ministère de l'agriculture (comme le lycée de l'Oisellerie) ;

\* pour un établissement privé sous contrat.

Le nombre de places dans certaines formations est limité, prédéfini en amont de l'affectation. Pour départager les candidats, lorsque le nombre de demandes est supérieur au nombre de places disponibles, les évaluations scolaires sont prises en compte.

Nous vous invitons à saisir vos vœux le plus rapidement possible car certains nécessitent de remplir plusieurs documents (dérogations de secteur ou d'académies notamment) à renvoyer aux établissements avant des dates précises (par exemple, pour les sections européennes et les enseignements technologiques, le dossier doit parvenir au plus tard au lycée le 20 mai !

Vous trouverez dans ce cas à la fin de ce mail les documents suivants :

\* assouplissement de la carte scolaire (=dérogation)

\* candidature pour une section européenne

\* candidature pour une section langues et culture de l'antiquité

\* candidature pour un enseignement artistique

\* candidature pour un enseignement technologique

\* une synthèse de la réunion d'hier soir

Les conseils de classe de troisième auront lieu le jeudi 05 juin. Vous pourrez dès le lendemain, sur ORIENTATION,

connaître la réponse du conseil de classe à vos choix définitifs d'orientation. Il faudra alors accuser réception de la réponse.

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à joindre le collège ou les professeurs principaux de 3ème.

K. EL BAZI et R. SIMON

### Documents joints

-  [synthese\\_pour\\_reunion-2](#) (PDF de 231.9 ko)
-  [derogation\\_2025](#) (PDF de 195.7 ko)
-  [candidature\\_section\\_europeenne](#) (PDF de 204.6 ko)
-  [candidature\\_sciences\\_technologie](#) (PDF de 255.4 ko)
-  [candidature\\_lca](#) (PDF de 247.8 ko)
-  [candidature\\_arts](#) (PDF de 268.1 ko)



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.